

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

**BULLETIN D'INFORMATION - 7 JUILLET 2010**

**PASSEUR D'IMAGES 2010 - LE CINE CET ETE »**

Durant les mois de **juillet et août**, les jeunes âgés de **3 à 25 ans** pourront aller dans **toutes les salles amiénoises** voir des films pour **1,50 €**.

Les contremarques sont à retirer en Mairie aux heures de permanence. Attention, le nombre de celles-ci étant limité, il ne sera donné qu'un bon par enfant dans la limite du stock disponible, sur présentation d'une pièce d'identité

Comme chaque été, des séances nocturnes en plein air et des ateliers sont proposés :  
*Atelier « Projet Sound Designer » - Réalisation de l'habillage sonore d'un extrait de film*  
*Atelier vidéo - Réalisation d'une fiction autour d'un lieu phare de Boves.*  
Les formulaires d'inscription sont à demander au 03 22 91 61 23

**13 et 14 JUILLET**

**13 JUILLET 2010**

- 21 h 30     ⇒ Cérémonie au Monument aux Morts et dépôt de gerbe avec accompagnement à la trompette.
- 22 h 00     ⇒ Distribution des lampions à la Mairie.
- 22 h 15     ⇒ Retraite aux flambeaux. Départ place de la Mairie
- 23 h 15     ⇒ **ATTENTION : Feu d'artifice tiré dans la pâture chemin de l'Avre.**

**14 JUILLET 2010**

- 6 h 00     ⇒ Rendez-vous des rédeux pour l'installation. Pour les habitants du village, la liste des numéros des emplacements sera affichée au Foyer des Campagnes le 13 Juillet en soirée.

**Restauration assurée les 13 et 14 Juillet par le bar " Le Thézy »**

**DISPOSITION A PRENDRE POUR LE 14 JUILLET**

Conformément à l'arrêté du Maire afin de réglementer la circulation routière lors du déroulement de la Réderie du 14 Juillet, la **circulation est interdite**, de **6 h 00 à 20 h 00** :

- ⇒ **Grande Rue - Rue de la Gare - Allée des Tilleuls - Rue de l'Eglise**

La **circulation** sera **en sens unique Rue de Boves et Rue Cadet de 6 h à 20 h**.

Pour faciliter l'implantation des exposants et des rédeux, les propriétaires riverains sont invités à stationner leur(s) véhicule(s) en dehors du périmètre concerné et ceci avant 6 h 00 du matin. Nous vous remercions de votre compréhension.